

Au Sénégal, un gigantesque projet de biocarburant dégénère en piège mortel

Par **MEHDI MEDDEB**

Article publié le mardi 22 novembre 2011

Sur le papier, le projet avait tout pour plaire. Des tracteurs sénégalais roulant au bioéthanol, des milliers d'habitants de Fanaye et des alentours embauchés, des écoles, des centres de santé, des pistes, une terre aride bientôt verte, plus d'un million d'euros pour lutter contre la pauvreté... C'était l'assurance d'une vie meilleure pour ce gros village au nord du Sénégal, à quelques kilomètres de la frontière mauritanienne. Fanaye allait décrocher le gros lot. Tout était trop beau pour être vrai. Jusqu'au 26 octobre.

Ce jour-là, le conseil rural de cette localité délibère sur l'attribution de 20.000 hectares à Senhuiles-Senéthanol, une filiale appartenant à une société italienne inconnue dans le secteur du biocarburant : Tampieri Financial Group. Devant le bâtiment public, des habitants en colère tentent de manifester. Armés, des partisans du projet italien tirent. Un homme s'écroule.

« *Il a été tué à bout portant* », s'emporte au téléphone Youssouf Barro, porte-parole du collectif de défense des intérêts et des terres de Fanaye. « *Une quarantaine de personnes fidèles au président du conseil rural étaient armées de fusils traditionnels et de coupe-coupe, raconte-t-il, ils ne nous ont laissé aucune chance de nous exprimer.* » Au total, deux personnes décèdent, et plus de vingt sont blessées.

Sur mediapart.fr, une vidéo est disponible à cet endroit.

Depuis des mois déjà, le conflit menaçait à Fanaye. Les éleveurs entendaient parler d'un projet grandiose sans qu'on leur demande leur avis. Des étrangers qui investissent mais qui seraient peu respectueux. Des rumeurs circulent sur la profanation d'un cimetière pour la construction d'un canal d'irrigation. Le nom même de Senhuiles-Senéthanol provoque la méfiance. « *On pensait qu'ils voulaient faire de l'alcool ici en pays musulman* », explique un habitant joint au téléphone.

Depuis avril, le projet a démarré : une pépinière sur 300 hectares, les semences de tournesol arrivent, etc. Un millier de journaliers auraient même commencé le travail. À terme, Senhuiles-Senéthanol promet la création de 2.500 emplois directs. Autrement dit pour quasi tout le monde. « *Impossible, on n'est pas autant à Fanaye* », fulmine Youssouf Barro.

La société se targue d'avoir respecté les règles en négociant avec tous les pouvoirs publics... sauf avec les habitants. Typiques dans le cas d'accaparement de terres ou « *acquisitions foncières à grande échelle* », les consultations se font au mépris de l'avis des populations locales, qui, dans l'exemple du Sénégal, dépendent à 60% de l'agriculture. « *Ce n'est pas un investissement mais un vol de nos terres.* » La surface de Senhuiles-Senéthanol est colossale : 20 km sur 10 alors que « *la communauté rurale fait 25 km carrés* » selon Youssouf Barro.

Sur ces terres, l'entreprise veut faire pousser du tournesol. 180.000 tonnes de graines devaient être exportées vers l'Europe l'an prochain, « *soit 100% des graines pour en faire de l'huile de tournesol* », selon le directeur opérationnel de Senhuiles-Senéthanol, Momath Ba. Sauf que c'est illégal d'après la loi sénégalaise de 2010 sur les biocarburants, qui prévoit que la moitié des graines doit être vendue sur place. Mais depuis les incidents sanglants du 26 octobre, tout est à l'arrêt. « *Le projet est gelé, en attente*, indique Momath Ba. *Ça va prendre quelques jours.* » Pas sûr.

Normes environnementales pas respectées

En effet, le conflit à Fanaye a pris une tournure nationale, une importance jamais vue au Sénégal. Sur fond de campagne électorale pour les élections présidentielles de février 2012, la problématique de l'accaparement des terres, longtemps mise de côté par

Dakar, revient comme un dangereux boomerang. Le premier ministre a suspendu les activités de Senhuiles-Senéthanol à Fanaye.



« *Au-delà des manipulations électorales, l'accaparement des terres a pris des proportions dangereuses, avance Amadou Kanouté. En l'espace de dix ans, 650.000 hectares ont été donnés à 17 opérateurs privés sénégalais ou étrangers. Ce qui représente près de 17% des terres cultivables au Sénégal* ». Pour ce responsable de CICODEV Africa, une ONG installée à Dakar, le pays va tout droit dans le mur. « *On a trop longtemps fermé les yeux. Résultat : les gens se réveillent, se lèvent, et tout cela va dégénérer en conflit* ». Le cas de Fanaye n'est en effet pas isolé. La question de la terre se révèle avec la mondialisation « verte » un enjeu de premier ordre en Afrique comme nous le racontions en **Sierra Leone** ou en **Ethiopie**.



Au Sénégal, la CICODEV et d'autres associations forment une plateforme qui milite pour une réforme foncière. Plusieurs fois mis sur le devant de la scène, le projet pour clarifier l'attribution des terres a toujours échoué au Parlement.

Le conseil rural peut attribuer des terres non valorisées mais, selon le droit coutumier, les terres appartiennent toujours aux habitants. « *Théoriquement, le sol sénégalais ne peut faire l'objet de vente, location ou prêt*, explique le chercheur Cheikh Oumar Ba. *Mais cette disposition est rarement appliquée* ».

Senhuiles-Senéthanol a réussi un tour de passe-passe juridique. D'après le protocole d'accord que Mediapart s'est procuré (*lire sous l'onglet Prolonger*), l'entreprise a clairement contourné la loi et « *s'engage à payer 25.000 Francs CFA par hectare au titre des taxes afférentes aux superficies mises à leur disposition* ». Pas de location, pas de vente mais une mise à disposition pour la modique somme de...38 euros par hectare. Quant aux taxes prévues pour la communauté rurale, là encore, le chiffre est ridicule : 50.000 euros par an pour la superficie attribuée. Les exportations de graines sont censées rapporter d'après nos calculs plus de 72 millions d'euros à l'entreprise. Autant dire que l'installation d'une entreprise de biocarburant en terres sénégalaises se fait à prix d'ami.

Consultations de la population négligées au mépris d'une directive européenne de 2009, prix bradés, sans parler du respect de l'environnement. Là encore, on frôle l'ubuesque. Comme l'admet négligemment l'un des responsables de l'entreprise à la presse sénégalaise, « *l'étude d'impact environnementale est en cours de réactualisation* », autrement dit, elle se fait après les incidents, alors que la procédure l'impose avant toute réalisation de projet de biocarburant.

« *La culture du tournesol est intensive, explique l'agronome Bruno Legendre. Et ces terres sont fragiles, ce qui risque d'entraîner une détérioration irréversible* ». Ce chercheur installé depuis près de trente ans au Sénégal connaît bien la région pour y avoir habité une dizaine d'années. « *Le pays est menacé au nord par la désertification, sur les côtes par le changement climatique, par la salinisation des terres et par la pression démographique*, explique le sociologue rural Cheikh Oumar Ba. *Les enjeux sont cruciaux, et on ne peut pas en toute impunité attribuer des terres sans le consentement des populations locales* ».

Un vrai risque pour la sécurité alimentaire

Fait inédit : aucun projet de cette nature n'a été engagé jusqu'à présent dans cette région quasi désertique. « *Depuis les années 1970, ces terres dans le nord, loin de la vallée du fleuve Sénégal, sont laissées en jachère, et servent de passage pour les pâturages, rappelle*



Bruno Legendre. *Ces terres ne sont pas marginalisées car elles ont effectivement un énorme potentiel, mais c'est très risqué car les sommes investies sont très importantes et dépassent les 150 millions d'euros sur 15 ans. »*

Chose plus étrange : le directeur des opérations évoque une possible délocalisation des activités dans une autre région du Sénégal alors qu'à Fanaye « près de 5000 hectares ont été défrichés, une cité avec des bureaux est en construction », selon ses dires. Visiblement la suspension du projet crée de la confusion. « Avec l'affaire Fanaye, a éclaté l'ampleur de l'accaparement des terres, souligne Cheikh Oumar Ba. Le gouvernement doit non seulement geler ce projet mais décréter un moratoire sur tous les projets similaires de biocarburants. Et il y en a beaucoup. Nos gouvernants doivent avant tout penser à nourrir les Sénégalais. »

Sur mediapart.fr, un objet graphique est disponible à cet endroit.

La ferme de Senhuiles-Sénéthanol risque de transformer des bergers propriétaires de leurs terres en ouvriers dépossédés de leurs terrains.

Mariam Sow de ENDA Tiers-Monde, ONG basée à Dakar, évoque également un vrai risque pour la sécurité alimentaire : « Ces titres fonciers sont un vrai scandale car c'est une forme de colonisation la plus

vilaine qui soit. On refait les plantations de coton aux Etats-Unis. On veut faire des paysans de Fanaye des esclaves sous-payés, car ce sont des emplois qui ne sont pas sécurisés et temporaires. Il est temps de faire des politiques agricoles qui profitent aux Sénégalais. »

Bruno Legendre approuve : « L'argent ne peut pas tout résoudre. Ce genre de projet crée une violence sociale inouïe. Il y a un trop grand fossé entre les sommes engagées et le vécu des populations locales. On va beaucoup trop vite. Il faut raisonner sur le long terme, à 15 ans, et quand vous démontez les arguments des dirigeants de cette société, on se rend compte que les investissements ne représentent que 10% des profits escomptés, ce n'est pas juste. » À tel point que le chercheur s'interroge : « D'autres groupes italiens sont installés depuis quelques années et font soi-disant du biocarburant dans d'autres régions au Sénégal. Sauf qu'on se rend compte que leurs activités sont presque à l'arrêt. Pour quelles raisons ? La question du blanchiment d'argent doit être posée. »

Sollicitée par Mediapart, **Tampieri Financial International** – dont le site en anglais est en cours de construction – n'a pas souhaité répondre à nos questions. À Fanaye, l'heure est au deuil. « On attend que justice passe car il y a eu mort d'homme », conclut Youssouf Barro.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Directrice général : Marie-Hélène Smiéjan

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 1 538 587,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil de direction : François Bonnet, Jean-Louis Bouchard, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa ; Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 80 ou 01 90

Propriétaire, éditeur et prestataire des services proposés sur ce site web : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 1 538 587,60 euros, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.